

## **Compte rendu de la réunion du Conseil exécutif de l'AILC**

**19-21 juin 2023**

**En ligne (Zoom)**

**1<sup>ère</sup> Journée. 19 juin 2023, 15 :00-17 :00 CEST**

MEMBRES PRÉSENTS: Lucia Boldrini, Adelaide Russo, Anne Duprat, Anne Tomiche, Chandra Mohan, EV Ramakrishnan, Fatiha Taib, Haun Saussy, Helga Mitterbauer, Ipshita Chanda, Isabel Gómez, Kitty Millet, Liedeke Plate, Lobna Ismail, Marc Maufort, Márcio Seligmann-Silva, Marina Grishakova, Marko Juvan, Matthew Reynolds, Massimo Fusillo, Noriko Hiraishi, Oana Fotache, Rita Terezinha Schmidt, Robert Young, Sandra Bermann, Sayantan Dasgupta, Tracy Lassiter, Stefan Helgesson, Takayuki Yokota-Murakami, Toshiko Ellis, Umberto Rossi (invité), Youngmin Kim, Yuriko Yamanaka, Zhang Hui.

La Présidente souhaite la bienvenue à tous, en particulier aux nouveaux membres du CE présents pour la première fois:

- Prof EV Ramakrishnan, Président du Comité du Prix Balakian ;
- Prof. Stefan Helgesson, président du comité de nomination;
- Prof Liedeke Plate, Président du Comité des structures;
- Pr de Chengzhou HE, président du Comité permanent de recherche sur le raisonnement scripturaire et la littérature comparée;
- Prof Meg Arenberg, co-présidente avec Brahim El Guabli du Comité de recherche sur les littératures africaines comparées;
- Profs Jørgen Bruhn et Kiene Brillenburg Wurth, nouveaux coprésidents de CLAM.

La Présidente déclare que l'ordre du jour a été organisé de manière à tenir compte des contraintes de temps de ceux qui avaient des points à examiner et remercie chacun de sa présence. Elle prie le comité d'excuser la distribution tardive des rapports et des documents à discuter et remercie les membres d'avoir lu les rapports et voté à bref délai et les évêques S pour leur travail de collecte et de distribution des documents, ainsi que de collecte des votes et des commentaires.

### **2a) Composition du CE et droits de vote.**

La Présidente rappelle aux membres du CE la composition du CE, et quels sont les membres qui ont le droit de vote.

- Les membres élus du Conseil(10 membres du Bureau et le Comité exécutif de 18 membres élus) peuvent tous voter.
- Les présidents des comités de recherche permanents (ci-après CRP) ont également le droit de vote tel qu'ils ont été ratifiés par l'Assemblée générale (ci-après l'AG). Cela a été ajouté aux statuts en 2016 à la suite d'une discussion sur les droits de vote pour les présidents des comités de recherche. Le dernier paragraphe de l'article VII se lit désormais comme suit :

« Les présidents de tous les comités et le rédacteur en chef du journal officiel de l'Association sont invités à assister aux réunions du Conseil et à prendre part aux discussions. Les présidents des comités permanents de recherche ont en outre le droit de voter sur toutes les questions soumises au Conseil, à l'exception de leurs propres rapports, à condition que l'Assemblée générale ait ratifié leur présidence.

Personne ne peut voter sur ses propres rapports.

La présidente a ensuite exposé le point à débattre : les présidents de CRP a été ratifiés lors de la dernière AG en 2022 *de façon nominale*, et non formellement, en tant que présidents. Cela remplit la condition des Statuts selon laquelle l'AG doit avoir ratifié leur prise de poste en tant que président.es d'un CRS. Cependant, les présidences peuvent changer entre les AG, ce qui laisse le/la président.e (et le CRP) dépourvu de vote. C'est le cas actuellement pour le comité « Raisonement scripturaire et études comparées » : Le président confirmé est Hui Zhang, mais le nouveau président est Chengzhou He. Si l'on suit les Statuts à la lettre, Chengzhou ne remplit pas la condition prévue, puisque sa nomination à ce poste n'a pas été confirmée. Cependant, laisser le CRP sans voix au sein du CE (alors que les autres CRP ont un vote et une voix) semble injuste et contraire à l'esprit dans lequel l'extension du vote aux présidents des CRP a été demandée il y a quelques années.

La Présidente souhaite donc consulter le CE sur une solution possible: le CE peut-il accepter qu'un.e président.e sortant.e puisse déléguer son vote au nouveau/ à la nouvelle président.e au sein du CE (sauf sur le rapport de son propre CRP)? Par ailleurs, selon le même principe, lorsqu'il y a plus d'un.e président.e pour un CRP, le/la présidente ratifié peut-il/elle déléguer l'un.e des autres président.es pour représenter le CRP, y compris pour voter ?

Quelle que soit la décision prise par le présent CE le Comité des structures devrait être invité à examiner la question et à proposer une solution (qui pourrait inclure la modification des statuts). Le Comité des structures pourrait faire son rapport au CE sur ce point en 2024 et l'Assemblée générale pourrait voter sur la solution proposée en 2025.

Suit une discussion. Le principal problème est souligné par Anne Tomiche: « délégation » implique que les présidents dont la nomination a été ratifiée au départ restent en place et puissent déléguer leurs pouvoirs aux nouveaux/nouvelles. La Présidente convient que la formulation proposée pose des difficultés et qu'il convient de trouver une meilleure formulation. [Une nouvelle formulation a été proposée et votée lors de la 2<sup>e</sup> journée ; voir ci-dessous, 20 juin 2023, point 0]

## **2b) Approbation des rapports des comités administratifs et de recherche**

Les Secrétaires ayant préalablement recueilli les votes sur les rapports, tous les rapports ont été approuvés soit à l'unanimité, soit à une large majorité. Un petit nombre d'observations ont été formulées. Les fautes de frappe, les noms ou les dates, et d'autres corrections mineures seront communiqués aux auteurs des rapports avec une demande de modification avant que les rapports ne soient téléchargés sur le site Web.

Deux autres questions importantes ont été relevées dans les commentaires sur les rapports.

Premièrement, le rapport du CRP sur le raisonnement scripturaire semble inclure des éléments étrangers à l'orientation et à la portée de ce comité, par exemple les activités de la CLA chinoise ou, plus généralement, de la littérature comparée en Chine qui ne semblent pas

liées au raisonnement scripturaire. La présidente invite Hui Zhang (auteur du rapport et président sortant), Chengzhou He (nouveau président) ou tout membre présent au CE à commenter ce point ; aucun commentaire n'est formulé. La Présidente rappelle à nouveau que le rapport a été approuvé, mais invite le président du CRP à prendre note de ces observations pour l'avenir.

Deuxièmement, une correction factuelle et une mise à jour sont proposés sur le rapport du CLAM. La vice-présidente du comité, Marina Grishakova, explique qu'une université d'été à Pau a été répertoriée comme activité future, mais que le collègue chargé de l'organiser ne peut pas s'y engager pour le moment (mise à jour). La correction est que le CLAM ne participe pas *en tant que comité* au travail de CHLEL sur un volume consacré au baroque; certains membres du CLAM en revanche y contribuent à titre personnel. Helga Mitterbauer, présidente du CHLEL, confirme que seuls quelques membres du CLAM ont participé à la réunion du CHLEL sur le baroque lors du dernier congrès de l'ICLA à Tbilissi.

Étant donné que des modifications ont été apportées après l'approbation du rapport, un nouveau vote est donc nécessaire. Les amendements sont approuvés, sans opposition.

### **3. Comité des Nominations : Approbation des règlements administratifs**

La Présidente explique que les lois du Comité de nomination (NC ci-après) ont été rédigées et discutées en 2021 (voire 2020), et que bien que tous ses principes (en particulier plusieurs candidats pour chaque poste) ont été acceptés et appliqués lors de l'élection de 2022 ; certaines modifications avaient été proposées, mais les règlements administratifs n'ont jamais été portés devant le CE pour approbation officielle. Le président de la commission, Stefan Helgesson, a été invité à présenter ces amendements et tout autre amendement qu'il souhaitait proposer. Il précise que des fautes de frappe ou petits problèmes similaires ont été corrigés dans le projet actuel et qu'il se contentera d'exposer les plus importants.

Le projet actuel de règlement prévoyait que l'on ait par principe 2 candidats pour chaque poste. Pour lui, la question est de savoir si cela exclut la présidence elle-même. Pour ce poste important, il faudrait en effet deux candidats pouvant démontrer un niveau d'engagement équivalent envers l'AILC, la discipline et son avenir, et qui soient prêts à se présenter en sachant qu'ils peuvent alors obtenir soit ce poste, soit aucun. Cela peut rendre difficile l'obtention de deux candidatures au poste de président.e et, comme dans tous les cas, le/la perdant/e ne peut alors exercer de fonction officielle dans l'association, nous risquons de perdre des candidat.es engagés, et pourvus d'une vision. Les changements suggérés seraient les suivants :

#### *Article 2*

VERSION ACTUELLE : Le Comité est responsable devant le Conseil exécutif de l'AILC et présentera chaque année un compte rendu officiel de ses activités avant la réunion du Conseil exécutif. Le/La président.e du Comité est membre d'office du Conseil exécutif.

PROPOSITION VISANT À CLARIFIER CETTE DERNIÈRE PHRASE: Le/La président.e du Comité est  **membre d'office sans droit de vote**  du Conseil exécutif.

#### *Article 6*

VERSION ACTUELLE: Le Comité des candidatures s'efforcera de présenter au moins deux candidats pour chaque poste, y compris le/la président.e.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE COMME SUIVANT: Le Comité des candidatures s'efforce de présenter au moins deux candidats pour chaque poste, à l'exclusion du/de la président.e.

#### *Article 10*

VERSION ACTUELLE: Le CE valide la liste finale par un vote majoritaire. Cette validation aura lieu lors de la deuxième réunion annuelle du CE de la période triennale. Tout membre du CE qui souhaite proposer un nouvel ajout à la liste du Comité à ce stade doit être prêt à partager un CV pour la nouvelle personne et doit avoir obtenu, à l'avance, l'accord de cette personne pour figurer sur la liste. La liste des candidats, telle qu'approuvée par le CE, accompagnée d'un bref résumé bio-bibliographique, sera publiée dans le bulletin d'information de l'AIRC et sur le site web dès que possible après cette deuxième réunion annuelle.

PROPOSITION VISANT À MODIFIER LA DERNIÈRE PHRASE COMME SUIVANT: ... seront annoncés par les moyens de communication habituels de l'Association avec ses membres, tels que le site Web, le bulletin et les communications par courriel.

#### *Article 11*

VERSION ACTUELLE : Tous les membres réguliers peuvent soumettre des noms de candidats supplémentaires à l'un.e des secrétaires. Chacune de ces candidatures doit être proposée par écrit, accompagnée d'une pétition signée par au moins sept membres réguliers, et reçue par les Secrétaires au moins deux mois avant un congrès triennal.

PROPOSITION VISANT À CLARIFIER LA PREMIÈRE PHRASE COMME SUIVANT : En plus de la liste approuvée par le Comité des candidatures, tout membre en règle peut soumettre les noms de candidats supplémentaires à l'un des secrétaires. Chacune de ces candidatures des membres doit être faite par écrit, doit être accompagnée d'une pétition signée par au moins sept membres en règle et doit être reçue par les secrétaires au moins deux mois avant un congrès triennal.

Il est procédé à un vote après une brève discussion.

Résultat du vote : 27 Pour, 0 Abstentions, 0 Contre.

Les règlements administratifs sont approuvés sous la forme modifiée et seront publiés sur le site Web.

## **4. Congrès 2025**

Le rapport détaillé de Youngmin Kim sur le Congrès de Séoul de 2025 a été approuvé. La Présidente souligne qu'il y a un changement important dans le lieu – l'université hôte est maintenant l'Université Dongguk et non plus HUIF.

Elle rend compte de la récente réunion du Comité du programme (CP), où ont été discutés ce changement et les thèmes retenus pour le Congrès. Elle remercie Youngmin d'avoir inclus les modifications aussi rapidement après la réunion du CP, ainsi que pour l'offre généreuse aux membres du CE de 2 nuits d'hébergement, et pour avoir mis en place un programme social et culturel très riche. Elle cède ensuite la parole à Youngmin, qui procède à une présentation détaillée du Congrès, mentionnant le changement de lieu et d'autres précisions intervenues depuis la présentation faite au CE en 2022.

Marko Juvan suggère que le thème de la « technologie », mentionné dans le titre du Congrès, nécessiterait plus de sous-thèmes, comme le « distant reading » et l'étude numérique de corpus littéraires. Adelaide Russo suggère également l'exploitation des données et l'intelligence artificielle. Youngmin Kim invite les membres à lui envoyer leurs propositions par courrier électronique, pour examen par le comité consultatif et d'organisation.

Le titre du Congrès 2025 est alors discuté. On suggère que le terme « technologie » est maintenant généralement compris comme signifiant « numérique » et que le terme « technologies » (pluriel) pourrait avoir l'avantage d'évoquer d'autres technologies, y compris plus anciennes (invention de l'imprimerie, de l'écriture). Youngmin Kim ajoute que la technologie progresse également de manière imprévisible avec de nombreuses percées – le passage au pluriel serait donc pertinent. Matthew Reynolds souligne que nous devrions traiter la technologie à la fois comme un thème et comme un principe structurant de la littérature. Certains membres pensent cependant que le singulier est plus clair et inclusif. Le comité consultatif et d'organisation aura donc à trancher sur ce point.

Des questions sont posées à propos de l'hébergement : nombre, disponibilité, coût, notamment pour les étudiants. Youngmin Kim souligne qu'il est trop tôt pour réserver en groupe, mais que les logements disponibles sont nombreux, à l'extérieur et à l'intérieur du campus, et que l'on pourra les réserver en 2024. L'Université Dongguk pourra garantir l'accueil des participants. Une décision doit également être prise concernant le montant précis des droits d'inscription subventionnés pour les étudiants.

Oana Fotache rappelle que 2025 sera le 70e anniversaire de la fondation de l'AILC. Youngmin Kim demande à la présidente d'envoyer quelques phrases soulignant l'importance historique de la conférence de 2025, qui pourront être utilisées pour soutenir les demandes de financement.

## **5. Réunion du CE 2024, à Delhi, Inde, en conjonction avec la conférence CLAI 2024**

La Présidente déclare que la réunion annuelle du CE n'avait généralement pas été inscrite à l'ordre du jour pour discussion et approbation, mais s'est félicité de la proposition détaillée de Chandra Mohan et de ses collègues (E. V. Ramakrishnan, Ipshita Chanda, Sayantan Dasgupta), en tant que membres du CE et en tant que fonctionnaires du CLAI, avec Amitava Chakraborty (Présidente du Département des Langues indiennes modernes et des Etudes Littéraires de l'Université de Delhi), pour la réunion du CE qui se tiendra en Inde en 2024, ainsi que du Congrès CLAI 2024. Elle les remercie de cette proposition et salue l'excellent sujet: « Comparative Literature as Alternative Humanities: Ethics, Affect and the Everyday Social ». Elle invite Chandra Mohan à présenter brièvement le sujet.

Chandra Mohan indique que le lieu de la réunion et de la conférence CLAI 2024 sera l'Université de Delhi, qui célèbre son centenaire. La faculté des arts de l'université de Delhi, qui co-organisera les manifestations, prévoit également l'ouverture d'un nouveau centre de médecine agricole. Il décrit les plans d'hébergement des membres du CE et le lieu. Les organisateurs sont disposés à laisser les membres du CE décider des dates exactes; les mois de juin-juillet, septembre ou novembre seraient également possibles pour les organisateurs. Ce point fait l'objet d'un vote indicatif pour évaluer les préférences; les résultats sont largement en faveur de septembre, en particulier le début du mois.

Yuriko Yamanaka soulève la question de savoir si placer le CE de 2024 au mois de septembre ne serait un peu tard pour planifier le congrès 2025 en Corée. La Présidente répond que des consultations avec les collègues de CLAI et avec Youngmin Kim et son équipe d'organisation du Congrès en Corée auront lieu pour parvenir à un consensus.

## 6. Autres réunions et conférences, et Congrès 2028

La Présidente remercie Oana Fotache, qui avait également offert d'accueillir le CE en Roumanie et prévoit de discuter d'une nouvelle proposition pour la réunion du CE en 2026. Le CE pourrait donc ainsi prévoir de se réunir trois ans de suite en personne, ce qui serait sans doute inédit.

Parmi les nombreux congrès programmés par les sociétés nationales, un colloque doit faire l'objet d'une mention spéciale, celui qu'organisent nos collègues marocains et Fatiha Taib en particulier : « Soixante ans de littérature comparée à l'université marocaine – Des études littéraires comparées aux études culturelles comparées » à Rabat, Maroc, 16-18 avril 2024. La Présidente indique que le Maroc a deux associations de littérature comparée, le MCLA, qui a rejoint l'AILC l'année dernière et le CCLMC (Coordination des chercheurs sur les littératures maghrébines et comparées), dont l'adhésion est en cours, grâce à Fatiha Taib. Elle remercie Fatiha et note que ce colloque serait l'occasion de célébrer la notable présence du Maghreb dans l'AILC.

Le Guide d'organisation du Congrès a été révisé – remerciements pour Marko Juvan, Anne Tomiche et Irma Ratiani – et les propositions de candidature pour 2028 pourront bientôt être reçues.

### 2<sup>e</sup> Journée. Mardi 20 juin, 15 :00-17 :00 CEST

Membres présents: Lucia Boldrini, Alexandra Lopes, Adelaide Russo, Anne Duprat, Anne Tomiche, Chandra Mohan, Fatiha Taib, Haun Saussy, Helga Mitterbauer, Ipshita Chanda, Irma Ratiani, Isabel Gómez, Kitty Millet, Marc Maufort, Marko Juvan, Márcio Seligmann-Silva, Massimo Fusillo, Matthew Reynolds, Lobna Ismail, Marina Grishakova, Noriko Hiraishi, Oana Fotache, Rita Terezinha Schmidt, Robert Young, Sandra Bermann, Stefan Buchenberger, Sayantan Dasgupta, Takayuki Yokota-Murakami, Toshiko Ellis, Youngmin Kim.

Avant de passer à l'ordre du jour officiel, la Présidente revient sur la question des votes pour les président.e.s de CRP dont la nomination n'a pas été ratifiée par l'AG, lorsqu'il y a eu un changement de président.e entre deux AG; et deuxièmement, dans le cas des coprésidents lorsque le./la président.e ratifié.e ne peut être présent.e. Tout en reconnaissant la faiblesse juridique de l'utilisation du mot « délégué », soulignée la veille par Anne Tomiche, elle indique à nouveau qu'elle craint qu'une interprétation littérale des Statuts n'aillent à l'encontre de l'esprit de l'amendement introduit en 2016. Cela porte atteinte aux droits des comités dont les membres élisent un.e président.e dans l'intention d'être pleinement représentés au sein du CE. La Présidente propose à l'examen la formulation suivante:

« Lorsqu'il y a un changement de président.e d'un comité de recherche permanent, le/la président.e sortant.e transfère au nouveau président la responsabilité et le droit de représenter le comité de recherche permanent au Conseil exécutif. »

Pour les coprésidents, lorsque le/la présidente dont la nomination a été ratifiée n'est pas en mesure d'y assister, le problème de la délégation ne devrait pas se poser. Un.e président.e ratifié.e qui n'est pas en mesure d'assister à la réunion pourrait donc – si le CE est d'accord – *déléguer* à un autre coprésident la représentation du CRP, à condition qu'il le communique

avant la réunion à la/au président.e du CE (c'est-à-dire à la/au président.e) ou aux secrétaires. Cela pourrait être formulé ainsi :

« Le/la président.e d'un comité permanent de recherche dont la nomination a été ratifiée, et qui n'est pas en mesure d'assister à une réunion du Conseil exécutif peut déléguer à un autre coprésident élu la représentation du Comité permanent de recherche, pourvu qu'il fasse part de la délégation à la/au président.e ou à la/au secrétaire du Conseil exécutif avant la réunion»

(Exemple de formulaire pour la délégation : « Je, NOM, président.e du XXX CRP, n'étant pas en mesure d'assister à la réunion du CE le DATE, délègue ma/mon coprésident.e XXX pour représenter le XXX CRP en mon absence ».)

La Présidente invite ensuite les délégations à formuler des observations. Haun Saussy propose que ces changements soient acceptés, appuyé par Anne Duprat.

Résultat du vote: 19 Pour, 0 Abstentions, 0 Contre.

## **2.1. Point rapide sur les questions de communication (site web, liste des membres, liste de diffusion, liens avec les associations)**

La Présidente indique que le travail dans ce domaine n'a pas pu avancer aussi facilement ni aussi rapidement que prévu, pour les raisons exposées dans son rapport. La nomination d'un administrateur (prochain point à l'ordre du jour) devrait nous aider à nous remettre sur les rails. Elle rend compte de la situation actuelle :

**Site web** : mises à jour très basiques, effectuées soit par Lucia Boldrini, soit par Audrey Deveault (l'ancienne assistante de l'AILC employée par le biais de l'institution de Lucia Boldrini, et actuellement employée directement par Lucia Boldrini). Lors de sa réunion de l'année dernière, le CE a décidé que nous pourrions développer un nouveau site web. Le nouvel administrateur devrait nous aider à y parvenir en contribuant au choix d'un.e développeur/se Web et en assurant la liaison avec lui/elle.

**Courriel**: La plupart des courriels que nous recevons en ce moment proviennent d'étudiants qui demandent à devenir membres (gratuitement); Audrey y répond et les ajoute à la liste des membres, et Lucia Boldrini s'occupe des courriels les plus substantiels. Là aussi, l'administrateur devrait permettre de répondre plus rapidement à ces courriels.

**Membres individuels**: nous avons actuellement environ 400 membres à titre individuel. La plupart sont des membres étudiants qui s'inscrivent gratuitement via le site Web. Les membres payants à titre individuel – par le biais du service de paiement géré par Adelaide Russo, trésorière pour les Amériques, via l'Université d'État de Louisiane – se sont principalement inscrits en perspective du Congrès de l'année dernière et doivent ensuite être contactés pour renouveler leur adhésion lorsqu'elle expire.

**Adhésions aux associations nationales** : les renouvellements se font pour la plupart dans les délais, certains nécessitent des rappels ; le principal problème est l'incapacité de la trésorière pour l'Europe à accéder au compte (à discuter demain). La Présidente espère qu'au cours de l'été, une mise à jour complète de la liste des membres pourra être effectuée. Cela permettra la mise à jour de la liste de diffusion et la reprise de la **newsletter**, au moins sous sa forme la plus simple jusqu'à ce que nous ayons un administrateur, avec l'aide d'une équipe de collègues du CE composée de: Marina Grishakova, coordinatrice, ainsi que Fatiha Taib et Sayantan Dasgupta, qui ont également aimablement proposé leur aide l'année dernière.

Elle fait également part de bonnes nouvelles : l'ACLIC a été contactée par plusieurs personnes de différents pays, de la Lituanie à l'Algérie en passant par le Vietnam, le Népal, l'Indonésie, etc. – en plus de la CCLMC (Coordination des chercheurs sur les littératures maghrébines et comparées) mentionnée hier – pour discuter de la création de nouvelles associations ou groupes pouvant s'affilier à l'AILC. Elle demande ensuite à Haun Saussy et Toshiko Ellis, présidents du Comité des organisations affiliées et associées, de faire part au CE des collaborations possibles avec les autres sociétés proches.

Haun Saussy déclare qu'il a envoyé des lettres d'invitation à des sociétés susceptibles d'adhérer à l'AILC. Dans le cas de quelques associations, la demande est tombée pendant un changement de direction, de sorte que les résultats sont encore attendus. La Sahitya Akademi, l'académie indienne de littérature, a indiqué qu'elle ne pouvait pas participer à des projets internationaux car son mandat est uniquement national. Cependant, le Centre international de recherche (IRC) du Centre international de l'Inde (IIC), à Delhi, manifeste beaucoup d'intérêt et la collaboration semble prometteuse.

Toshiko Ellis pose des questions sur le rôle de la CAAO dans la liaison avec les différentes personnes qui avaient approché l'AILC au sujet des formes d'affiliation. Cela dépendra du type de groupe; certains souhaitent établir des sociétés nationales formelles, qui deviendront des associations membres; d'autres peuvent être de nouveaux groupes informels; et d'autres encore peuvent être des organismes déjà établis (comme par exemple l'IRC, Delhi), et l'aide de la CAAO pour soutenir nos collaborations, en particulier avec ces deux derniers serait importante; La visibilité sur notre site Web pourrait être offerte. (Nous avons également la catégorie des « associations de soutien », comme l'American Comparative Literature Association (ACLA)).

Lobna Ismail suggère que le site web pourrait également être utilisé pour donner de la visibilité aux sociétés existantes mais inactives ou peu actives. Comme Haun Saussy le fait remarquer, de cette façon, nous pourrions soutenir les sociétés émergentes et déclinantes.

## **2.2. Nomination d'un administrateur : proposition de Convention avec l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV)**

La Présidente rappelle que lors de notre réunion de septembre, nous nous sommes engagés à chercher à employer un administrateur stable pour s'occuper de la gestion quotidienne des informations telles que le courrier, les mises à jour du site Web, la préparation du bulletin d'information et de l'envoi, la maintenance de la liste des membres et de la liste de diffusion; aider à planifier le nouveau site web et travailler avec les développeurs informatiques; rechercher, aider à identifier et à mettre en place un progiciel (tel que, par exemple, Microsoft Office ou Google Workspace, etc.); aider à mettre en place un soutien à la recherche et aux comités de recherche (notamment pour les congrès et séminaires de l'AILC, pour les présentations vidéo, etc.). L'opération s'est révélée complexe, en raison de la difficulté d'employer quelqu'un directement, et de la différence entre les exigences législatives et fiscales des différents pays, ainsi que du coût potentiel. La solution à laquelle nous sommes parvenues après discussion avec les secrétaires est, nous l'espérons, un compromis solide. On demande à Anne Duprat de la détailler.

Anne Duprat explique que nous avons besoin d'une personne employée de façon stable, francophone et anglophone et d'un statut juridique clair sur la base duquel embaucher cette

personne. La recruter par l'intermédiaire d'une institution française permettrait de satisfaire à ces exigences, mais la rémunérer comme personnel permanent d'une telle institution serait très coûteux. La convention élaborée avec l'Université de Picardie-Jules Verne nous donnerait un cadre administratif et juridique pour rémunérer sous forme de prestation de service une personne indépendante, qui pourrait nous présenter des factures pour le service fourni. Un projet de convention pour deux ans a été élaboré entre l'AILC et l'UPJV; Il peut être renouvelé périodiquement ou non, si nous souhaitons l'interrompre. Si le CE est d'accord avec la convention proposée, nous passerons à la publication d'une annonce ; la connaissance de l'anglais et du français serait nécessaire, mais la personne fournissant ce service peut être basée dans n'importe quel pays.

Matthew Reynolds a demandé si l'aide administrative et la conception du site Web seraient effectuées par la même personne. Anne Duprat répond que l'administrateur/trice nous aidera à établir le cahier des charges, mais que le développeur doit être un.e professionnel.le. La composition du comité d'examen des candidatures a été discutée; cela pourrait être Anne Duprat, Lucia Boldrini et une troisième personne; si quelqu'un veut se joindre à ce comité, il devra signaler son intérêt à Anne ou Lucia.

Marina Grishakova remercie Anne Duprat de sa contribution aux travaux de l'AILC, et exprime sa confiance dans sa capacité à mener à bien des projets engageant beaucoup de collaborateurs et d'institutions.

Helga Mitterbauer propose que la convention et l'action suivante soient approuvées, appuyée par Adelaide Russo.

Résultat du vote: 21 Pour,1 Abstention, 0 Contre.

### **2.3. Comité de développement de la recherche : appel à propositions pour de nouveaux comités de recherche**

La Présidente indique que ce point est à l'ordre du jour parce que nous n'avons pas élargi ni diversifié les domaines de recherche depuis un certain temps, et qu'il est donc utile de se pencher sur la question et d'ouvrir la discussion. Elle invite Matthew Reynolds à donner des précisions, en tant que président du Comité de développement de la recherche. Matthew Reynolds explique que les comités de recherche provisoires deviennent souvent des CRP et qu'il est donc utile d'ouvrir de nouvelles recherches.

Marko Juvan suggère qu'un CR consacré aux études comparatives numériques (non pas en tant que sujet ou thème, mais en tant qu'outil pour la littérature comparée, notamment sur corpus générés par ordinateur et par IA) serait une innovation intéressante. Youngmin Kim souligne que ce serait en accord avec le thème du congrès de 2025.

Matthew note que si nous présentons une bonne image de nos activités de recherche sur le site web, nous serons en mesure de susciter des idées et d'aider à les transformer en projets. La reprise du bulletin sera également utile pour assurer la communication sur les bourses et mettre en évidence les soutiens financiers que nous mettons en place. La présidente ajoute que nous pourrions modifier le site web pour qu'il reflète mieux notre soutien aux propositions de recherche en développement.

Lobna Ismail souligne qu'il n'y a pas de CR sur la littérature comparée dans le monde arabe, qui comprend de la littérature en anglais, français, allemand, espagnol, japonais... Elle

propose, avec Fatiha Taib, un groupe de travail sur la littérature comparée arabe qui ajouterait à la diversité de l’AILC. Toshiko Ellis souligne également que Yuriko Yamanaka est une spécialiste du persan, ce qui élargirait en effet la portée de nos recherches.

Matthew Reynolds souligne que la date limite pour la proposition d’un nouveau CR est le 31 mars de chaque année et engage les membres à formuler aussi bien des propositions que des idées informelles, afin de développer de telles propositions.

#### **2.4. Procédures pour les demandes de financement des comités de recherche**

La Présidente indique que ce point a été mis à l’ordre du jour pour rappeler à tous les structures de financement et les montants précédemment convenus (voir procès-verbal de juin 2021), voir si nous considérons qu’elles répondent toujours à nos objectifs, et veiller à ce que les procédures restent transparentes, équitables et constantes.

Les comités doivent certes rechercher des sources externes de financement; cependant tous les comités peuvent demander jusqu’à 1 000 \$ par mandat de trois ans, plus des fonds exceptionnels pour les frais de publication.

La somme annuelle approximative actuelle (avec 11 coordonnateurs résidents) s’élèverait donc à environ 4 000 \$ en moyenne (plus les frais de publication). Il n’y a pas de protocoles d’application clairs, en dehors de la recommandation formulée dans le rapport du CDR de juin 2020, selon laquelle :

« Toute demande de ce type doit être faite avant la dépense dans le cadre du rapport annuel du comité au Conseil exécutif, et doit être appuyée par une justification détaillée des coûts. »

À l’heure actuelle, les demandes sont donc présentées chaque année, par le biais des rapports au CE. La Présidente demande si les procédures évoquées dans la formule ci-dessus sont suffisantes, ou s’il nous faudrait des critères plus détaillés pour prendre des décisions? En outre, un délai unique une fois par an suffit-il ou devrions-nous avoir des délais intermédiaires (par exemple dans les cas où les délais de procédure feraient manquer l’échéance à laquelle un financement est requis) ? Et si nous avons des délais intermédiaires pour ces cas urgents, comment pouvons-nous les gérer – faut-il faire un petit comité pour évaluer ce type de demandes? La Présidente note que nous pouvons certes décider qu’il n’y a pas lieu de changer quoi que ce soit si nous sommes convaincus que les comités de recherche bénéficient d’un soutien approprié, transparent et équitable. La discussion s’ouvre sur ce point.

Helga Mitterbauer déclare qu’elle a hésité à demander un financement au cours des dernières années, mais CHLEL a de nombreux projets en cours, qui nécessitent un montant substantiel chaque année. L’AILC a régulièrement couvert les coûts de publication, cela peut-il être encore le cas? Matthew Reynolds indique que les subventions pour publication sont étudiées au cas par cas et que l’AILC peut soutenir CHLEL.

Lobna, Oana et Adélaïde pensent qu’il pourrait être utile d’avoir 2 sessions par an. Isabel Gómez note que, d’un point de vue juridique, il serait peut-être plus simple d’accroître la flexibilité en envisageant des remboursements, plutôt que de tenir 2 sessions. Matthew Reynolds note qu’il est difficile de refuser un remboursement, ce qui peut créer une pression sur le comité; et que les demandes hors cycle pourraient du coup être traitées plus favorablement (parce qu’il y a moins de demandes sur les fonds) que celles présentées en session synchronisée. Il estime qu’il serait plus équitable pour tous que le CE prenne des

décisions de financement en tenant compte de toutes les demandes en même temps. C'est en effet jugé plus approprié.

Noriko Hiraishi demande s'il y a un financement prévu pour la création de sites web ou si cela est inclus dans les 1000 \$ US réservés aux comités de recherche tous les 3 ans. Réponse : c'est inclus dans les 1 000 \$. Noriko demande si un financement rétroactif peut être accordé au Comics and Graphic Narratives Committee, qui a créé un site Web mais n'a pas demandé de financement. Matthew Reynolds souligne qu'une demande de financement doit être incluse dans le rapport soumis au CE; la Présidente souscrit à cet avis. Comme le principe (qui vient d'être rappelé) est de demander à l'avance, le Comité pourra demander ce financement dans le rapport de l'année prochaine, mais pas de façon rétroactive.

La discussion étant close, la Présidente conclut qu'il n'y aura pas de changement aux règles et remercie chacun de sa contribution.

## **2.5. Proposition visant à remplacer le titre du/de la « Trésorier.e Europe, Afrique et Moyen-Orient » par « Trésorier.e Europe, Afrique et Asie occidentale »**

La Présidente indique qu'il s'agit d'une suggestion d'Ipshita Chanda, et l'invite à la présenter. Ipshita Chanda déclare que « le Moyen-Orient » est défini par rapport à un centre particulier (l'Europe) et engage donc une vision du monde, alors que « l'Asie occidentale » est un terme géographiquement neutre, et que l'Afrique du Nord est déjà incluse dans le titre du Trésorier. Cependant, Lobna Ismail (qui vient d'Égypte, un pays d'Europe et d'Asie) n'a pas l'impression que l'expression « Moyen-Orient » soit obsolète ou perçue négativement par ses habitants ; en fait, comme Robert Young le souligne également, MENA / MENAC (Middle East and North Africa [n Countries]) sont des acronymes courants. Il est décidé de reporter toute décision et d'en appeler à l'avis de nos collègues du Moyen-Orient qui travaillent sur ces littératures.

Les travaux de la journée s'achèvent sur l'expression par Sandra Bermann, ancienne Présidente de l'AILC, de son soutien à l'équipe en place et de sa satisfaction devant l'évolution des choses, notamment du point de vue du développement de la recherche et de la rationalisation des procédures administratives. La Présidente remercie Sandra, et rappelle que beaucoup de ces mesures ont été prises pendant sa présidence; les membres expriment également leur gratitude et leur appréciation du travail accompli par Sandra durant sa présidence.

## **3<sup>E</sup> Journée, mercredi 21 juin, 15 :00-17 :00 CEST**

Membres présents : Lucia Boldrini, Angelo Piepoli, Alexandra Lopes, Adelaide Russo, Anne Duprat, Anne Tomiche, Chandra Mohan, Emmanuelle Santos, EV Ramakrishnan, Haun Saussy, He Chengzhou, Helga Mitterbauer, Ipshita Chanda, Isabel Gómez, Kitty Millet, Matthew Reynolds, Liedeke Plate, Lobna Ismail, Marina Grishakova, Massimo Fusillo, Noriko Hiraishi , Oana Fotache, Rita Terezinha Schmidt, Tracy Lassiter, Takayuki Yokota-Murakami, Toshiko Ellis, Youngmin Kim, Yuriko Yamanaka.

### **3.1. Finances : Situation actuelle**

*Rapport de la Trésorière Asie-Pacifique :*

Yuriko Yamanaka indique que le versement de CLAI est arrivé juste avant le CE, de sorte que son rapport a été mis à jour et doit être approuvé à nouveau par le CE.

Elle explique également qu'elle a ouvert un nouveau compte au nom de l'AIRC-Asie-Pacifique et qu'elle avait reçu de la banque un certificat d'authenticité qui peut être utilisée en lieu et place de signature. Ainsi, lorsqu'un nouveau trésorier sera nommé, elle pourra transmettre le compte avec le certificat d'authenticité, ce qui sera plus simple que de créer un nouveau compte. Reste le problème de la banque chinoise de l'AIRC, qui refuse de transférer de l'argent sur le compte d'une organisation, et veut le verser sur un compte personnel – de sorte que le versement de l'association chinoise est toujours versé sur le compte de Noriko Hiraishi, précédemment ouvert pour l'AIRC, et qui ne peut donc toujours pas être fermé. Yuriko rapporte également que des collègues d'une université indonésienne ont demandé à rejoindre l'AIRC en tant que groupe. Comme cela a été évoqué durant la première journée, Haun et le comité de Toshiko ont pu les contacter.

La Présidente remercie Yuriko, notamment pour la création du nouveau compte, et Noriko pour son aide constante. C'est un soulagement que les fonds de l'AIRC ne soient plus détenus sur un compte personnel (ce qui serait difficile à justifier si nous faisons auditer nos comptes), bien qu'il nous reste encore à résoudre le problème des paiements de l'AIRC.

Le rapport actualisé du trésorier pour l'Asie-Pacifique est mis au vote, sur proposition de Lucia appuyée par Anne D.

Résultat du vote : 17 pour, 0 Abstentions, 0 Contre.

#### *Rapport de la trésorière pour les Amériques :*

Adelaide Russo rend compte de ses efforts pour renouer avec l'association canadienne, qui est en train de changer de trésorier; elle essaie également de contacter l'ACLA (qui, en tant qu'«association de soutien», s'est engagée depuis 2021 à donner 1000 \$ par an, sur un accord de 3 ans, mais ne les a jamais versés) et prévoit de contacter d'autres associations en Amérique latine pour les inviter à adhérer à l'AIRC, ou à s'y associer sous d'autres formes, comme nous en avons discuté lors de la première journée. Elle met par ailleurs en place une procédure plus simple pour effectuer des dons à l'AIRC, sous forme de paiement par carte de crédit via le site Web de l'Université d'État de Louisiane. La Présidente remercie Adélaïde de ses efforts.

#### *Rapport de la Trésorière pour l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient :*

Alexandra Lopes indique que la procédure de transfert du compte de l'ancien trésorier et de l'ancienne Présidente vers les comptes actuels s'avère extrêmement difficile et qu'elle fait face à de longs retards dans les communications et les demandes de documents qu'il n'était pas possible d'obtenir au Portugal. La succursale où le compte est détenu se trouve dans une petite ville de province, qui n'a pas beaucoup de sociétés internationales pour clients. Alexandra propose de se rendre en France afin de signer les documents nécessaires pour avoir accès au compte. Il a été convenu que le compte pourrait être transféré à une succursale ou à une autre banque à Paris, afin d'être plus accessible. L'ancien trésorier, Roberto Vecchi, peut toujours accéder au compte et a accepté de le faire, mais cela exige un effort et il ne serait pas approprié d'exiger de lui qu'il continue à effectuer des opérations. Nous disposons maintenant d'environ 5000€ sur le compte courant et de 20.000€ sur le compte d'épargne,

qui ne peuvent pas être déplacés tant que nous n'avons pas accès au compte. La trésorière ajoute que certaines associations renouvellent leurs adhésions, que d'autres doivent en faire autant bientôt et que le compte devrait donc être renfloué dans peu de temps. Cependant, Alexandra Lopes se dit préoccupée par le fait que les frais annuels élevés de la *Recherche Littéraire* sont pris sur ce compte, et que nous n'avons peut-être pas les fonds nécessaires pour couvrir le prochain numéro ; il faudra sans doute utiliser pour cela l'un des autres comptes. Alexandra indique également qu'elle tente de voir si une nouvelle plate-forme (telle que PayPal ou Stripe) pourrait par ailleurs permettre d'effectuer les adhésions individuelles en ligne.

### *Position générale*

La Présidente déclare que dans l'ensemble, sur les trois comptes, l'AILC dispose d'environ 197 000 \$, avec quelques adhésions d'associations nationales 2023 encore à venir.

La trésorerie E-A-MO finance traditionnellement *RL/LR*, dont les subventions sont en euros (13 445 € ont été affectés récemment à ce poste, soit près de 15 000 \$). Il serait logique que la nouvelle administration utilise ce compte car il sera également en euros (la somme attendue est d'environ 10 000 € / 11 000 \$ par an), mais il faudra également mettre à contribution l'un des deux autres comptes.

En comptant ce qui précède, plus les frais de recherche d'environ 4 000 \$ par an dédiés au financement des CR et la subvention annuelle pour le premier livre, on arrive à une dépense annuelle récurrente d'environ 30,000 \$, auxquels s'ajoutent les subvention de publication et quelques frais divers (frais de renouvellement du site, coût annuel de la liste de diffusion).

En outre, les dépenses que nous prévoyons de faire une fois tous les trois ans sont les suivantes: 10 000 \$ pour le Congrès (à régler bientôt, probablement sur le compte Asie-Pacifique); les prix Balakian et ECR (jusqu'à 3 250 \$), pour un total d'environ 13 500 \$ tous les trois ans, ou 4 500 dollars \$ par an en moyenne.

Nous pouvons donc estimer nos dépenses annuelles régulières à environ 40 000 \$ en moyenne (y compris la prestation du/de la futur.e administrateur/trice). Les nouvelles dépenses à effectuer prochainement comprendront le développement du nouveau site Web (dépense ponctuelle) et l'achat du progiciel (récurrent, mais pas très élevé).

Nous devons bien sûr nous assurer que le paiement des cotisations régulières soit effectué dans les délais prévus par les associations, mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter dans l'ensemble pour les fonds de l'Association.

La subvention de 10 000 \$ pour le Congrès de 2025 en Corée – payable une fois le protocole d'entente signé – pourra donc être prise sur le compte Asie-Pacifique; Yuriko Yamanaka demande à en être informée à l'avance afin que le transfert puisse se faire sans difficulté.

### **3.2. Demandes de financement : Comité de traduction**

Isabel Gómez, présidente sortante du Comité de traduction, explique que Youngmin Kim en a maintenant repris la présidence. Les articles d'un atelier basé sur le thème de la conférence de 2021, avec une distribution internationale de chercheurs, ont été sélectionnés pour un volume à publier par Routledge. Une demande de subvention est présentée, à hauteur de

1090 \$ pour la publication en libre accès du chapitre d'introduction (qui contient une introduction détaillée à l'ensemble du volume) et de 510 \$ pour la réalisation de l'index, soit un total de 1 600 \$. La Présidente précise que cette demande est conforme à la procédure mise en place (voir la discussion de la journée précédente), selon laquelle un comité peut demander au CE une subvention pour les frais de publication.

Matthew Reynolds, soutenu par d'autres, suggère d'opter pour la formule de libre accès la plus chère, afin de pouvoir publier immédiatement les volumes en libre accès, sans délai de 12 à 24 mois. Haun Saussy a souligné que certaines universités ont des accords permanents avec les éditeurs destinés à couvrir les coûts de libre accès ; l'un des auteurs du chapitre peut-il bénéficier de cet avantage par l'intermédiaire de son université? Liedeke Plate confirme que certains des auteurs ont droit à l'OA, mais il faudrait éviter de créer des inégalités entre les auteurs. Nous pourrions donc publier l'introduction en OA, et encourager les auteurs à placer après la période d'embargo qui est généralement de 18 mois (il faudra vérifier la durée requise par Routledge) leurs chapitres en libre accès sur les entrepôts de données « verts », tels que les sites institutionnels ou Academia.edu.

Isabel Gómez calcule que pour un accès libre immédiat, le coût serait de 2 073 \$.

Helga Mitterbauer propose que la subvention soit approuvée, avec l'appui d'Haun Saussy.

Résultat du vote: 17 Pour, 1 Abstention, 0 Contre.

Matthew Reynolds rappelle que l'AILC doit faire l'objet d'une mention dans la publication, et Isabel Gómez déclare qu'elle modifiera le rapport pour faire figurer le soutien financier de l'AILC.

### **3.3. Comité des Bourses de Participation**

La présidente du comité, Oana Fotache, rappelle au CE que le comité, créé à l'origine sous le nom de « Comité des Bourses de Déplacement », a été rebaptisé « Comité des Bourses de Participation » à l'issue de la pandémie, pendant laquelle la plupart des interventions ont été faites en ligne ; les subventions ont alors été accordées sous forme de dispenses de frais d'enregistrement au colloque. Cependant, les subventions de participation aux congrès peuvent désormais être accordées sous diverses formes: trajets, dispenses de frais d'enregistrement, hébergement, etc. Le Comité discutera des critères et de la forme que prendront ces subventions lors de la réunion du CE en 2024, au cours de laquelle on pourra également convenir d'un montant global pour ces bourses. 2 000 \$ ont ainsi été accordés au titre des dispenses de frais pour le Congrès de Tbilissi ; idéalement, le montant global pour les subventions devrait être plus élevé en 2025. Nous pouvons en outre encourager les Associations Nationales à soutenir de leur côté la participation de leurs membres aux congrès de l'AILC, et examiner au cas par cas des demandes de subventions qui porteraient sur d'autres actions que la participation au Congrès.

Les critères devront être publiés sur le site web et dans le bulletin d'information de l'AILC dès qu'ils auront été approuvés par le CE.

Youngmin Kim déclare qu'il sollicitera une aide destinée aux JC pour le Congrès de 2025 et qu'il souhaiterait que de nombreux JC d'Asie de l'Est y participent; il fait un appel aux dons pour cela. La Présidente suggère d'introduire la possibilité de faire un don dans le formulaire d'inscription au Congrès.

### **3.4. Rapport ECARE**

Emanuelle Santos indique que la somme correspondant au Prix de subvention pour publication JC a été versée par l’AILC. Les collègues lauréats des prix ECARE seront mentionnés comme tels dans le programme du congrès. Elle évoque ensuite les dates où l’on pourrait prévoir la remise du premier prix.

Elle note qu’au cours des trois dernières années, un atelier d’encouragement à la publication destiné aux JC a été organisé à Princeton pour cela; elle a proposé d’en faire un événement récurrent qui serait co-organisé, à mi-parcours entre les congrès, par ECARE en partenariat avec les universités de chaque zone géographique, et pourrait prendre en considération les réalités propres à chaque contexte régional.

Elle propose par ailleurs de lancer un programme de mentorat ECARE, auquel elle pourra travailler au cours de l’année qui vient. Il sera présenté au CE en 2024, et pourrait entrer en fonction lors du Congrès 2025. Elle demande aux membres du CE et des comités de recherche de contribuer aux initiatives de l’ECARE, afin d’encourager la participation des JC et des étudiants à leurs actions.

La Présidente propose de mettre à jour le calendrier des manifestations et des prix sur le site web. Une liste de diffusion destinée spécifiquement aux JC pourrait être établie, puisque les étudiants s’inscrivent gratuitement via le site web ou sont identifiés comme tels par leur association nationale. Les JC qui ne sont pas étudiants devraient pouvoir s’identifier comme tels et s’inscrire à cette liste de diffusion.

La Présidente demande à Emanuelle de développer le point de son rapport concernant la sollicitation d’un droit de vote pour les présidents du comité ECARE. Emanuelle précise que les JC n’étant pas représentés au CE, accorder un droit de vote au/à la président.e du comité pourrait pallier ce défaut de représentation. La Présidente rappelle que les statuts ne prévoient pas de droit de vote pour les présidents des comités consultatifs/administratifs ; seuls les membres élus en disposent. Cela dit, la question du rôle ou du statut du comité ECARE par rapport aux autres comités administratifs peut être discutée, dans la mesure où ECARE représente une partie importante des membres de l’AILC ; dans ce cas, on peut donc se demander si un droit de vote ne pourrait pas se justifier. Anne Tomiche signale que cela créerait une nouvelle catégorie de comités. La Présidente suggère que nous demandions au Comité des Structures d’examiner la question, en lien avec le comité ECARE, et si un accord ressort de ces discussions, de proposer un amendement aux Statuts que l’on pourra alors soumettre au vote des membres en 2025.

Lucia Boldrini, appuyée par Oana Fotache, soumet à l’approbation des membres le rapport ECARE.

Résultat du vote: 20 Pour, 1 Abstention, 0 Contre.

### **3. 5. Discussion ouverte et questions diverses**

La Présidente demande, pendant les dernières minutes de la réunion du CE, s’il y a d’autres actions que des collègues aimeraient proposer pour soutenir les JC, ou d’autres points à débattre. En l’absence de nouvelles questions, la Présidente remercie les membres du CE de leur présence aux débats, de la préparation de leurs rapports et de leur vote sur ceux-ci, de

leur contribution aux discussions, de l'offre d'accueillir la réunion du CE en 2024 et le Congrès en 2025, et clôt sur ces remerciements la réunion du CE.